

**DELIBERATION N° 0 DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
AUTORISANT LA REPRISE DES ACTIVITES CONFIEES A L'ASSOCIATION CENTRE REGIONAL
D'INFORMATION JEUNESSE DE CORSE DANS LE DOMAINE DE L'INFORMATION JEUNESSE**

SEANCE DU

L'an , le , l'Assemblée de Corse, convoquée le 12 juin 2018, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- VU** la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,
- VU** la loi 2005-843 du 26 juillet 2005 et l'article L1224-3 du code du travail,
- VU** le décret 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,
- VU** la circulaire n° BCFF0926531C du 19 novembre 2009 relative aux modalités d'application de la loi n° 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique.
- VU** la délibération 17/177 AC de l'Assemblée de Corse du 29 juin 2017 habilitant le Président du Conseil exécutif de Corse à signer et exécuter le marché relatif à la mise en place d'actions en matière d'information jeunesse pour 2017,
- VU** la délibération XX/XX AC de l'Assemblée de Corse du XX/XX/18 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2018,
- VU** l'avis du comité technique en date du ,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

SUR rapport de la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et de la Santé,

SUR rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

CONSIDERANT que le marché de mise en œuvre d'actions d'information jeunesse avec le Centre Régional d'Information Jeunesse arrive à terme le 10/08/18.

CONSIDERANT la nécessité pour la Collectivité de Corse de pérenniser sa compétence dans le domaine de l'Information Jeunesse.

CONSIDERANT la nécessité de reprendre l'ensemble des moyens nécessaires au fonctionnement du CRIJ

CONSIDERANT la nécessité de créer 9 postes afin d'assurer la continuité des missions dans le cadre de la reprise des activités de service public relevant de chacun des agents de l'association CRIJ.

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

CONSTATE que la reprise, par la Collectivité de Corse, de sa compétence dans le domaine de l'Information Jeunesse entraîne, en application notamment de l'article L 1224-3 du code du travail, le transfert des salariés du Centre Information Jeunesse de Corse à la Collectivité de Corse, ainsi que l'ensemble des moyens d'exploitation de la structure.

ARTICLE 2 :

DECIDE que les salariés concernés bénéficieront d'un contrat de droit public, reprenant les clauses substantielles de leur contrat d'origine, dans les conditions et limites posées tant par les dispositions législatives, réglementaires que jurisprudentielles applicables aux cas d'espèce.

CONSTATE que les dispositions du décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale s'appliqueront de plein droit aux salariés ainsi transférés.

ARTICLE 3 :

COMPLETE à cette fin le tableau des effectifs de la Collectivité de Corse par la création des emplois suivants, correspondant tant aux transferts des salariés qu'aux besoins nécessaires au fonctionnement du service de l'Information Jeunesse de la Collectivité de Corse.

- 1 poste de chef de service de catégorie A, d'attaché territorial, filière administrative qui aura pour mission principale **l'encadrement et le pilotage du service Information Jeunesse, gestion opérationnelle des actions, encadrement des personnels, ingénierie relative aux projets.**
- 1 poste de statisticienne de catégorie A d'attaché territorial, filière administrative dont la mission principale sera **de réaliser des analyses statistiques, saisie et évaluation des données du service Information Jeunesse et du Pacte.**

- 1 poste coordonnateur territorial information jeunesse de catégorie A, Conseiller socio-pédagogique filière médico-sociale qui aura pour mission principale **d'accroître la visibilité et la capacité opérationnelle de l'Information Jeunesse** au niveau du territoire, de **coordonner les actions** de prévention en interne, avec le réseau Information Jeunesse Corse et avec les différents partenaires.
- 1 poste d'animateur médiateur numérique dans le grade d'animateur territorial de catégorie B, filière animation qui aura pour mission principale **la coordination et l'animation d'ateliers numériques.**
- 1 poste de chargé de communication de catégorie B, rédacteur territorial, filière administrative qui aura pour mission principale **d'assurer la communication et la mise en place d'outil de valorisation des dispositifs de la jeunesse à travers des réalisations PAO, les réseaux sociaux et l'espace numérique PACTE.**
- 1 poste de gestionnaire administratif de catégorie B, rédacteur territorial, filière administrative qui aura pour mission principale d'assurer **la gestion administrative** du service, **d'accueillir et informer le public selon les règles déontologiques définies par la charte Information Jeunesse.**
- 1 poste d'animateur information jeunesse de catégorie C, adjoint territorial d'animation, filière territoriale d'animation qui aura pour mission principale **d'accompagner les jeunes dans leurs parcours d'orientation en apportant un premier niveau d'information et de conseil dans le respect de la charte du Service Public Territorial de l'Orientation.**
- 2 postes d'animateur santé et prévention des risques de cat C, adjoints territoriaux d'animation, filière animation qui auront pour mission principale **d'accueillir et d'informer le public, d'animer des ateliers santé et prévention des risques en lien avec les partenaires, d'accompagner les jeunes dans leurs parcours et étudier avec eux les différentes solutions d'aides.**

DIT que les crédits sont inscrits chapitre 12 du budget primitif de la Collectivité de Corse.

ARTICLE 4 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajaccio, le

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI